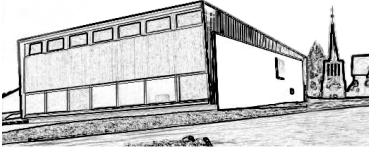


USVO

Union des sociétés de Villorsonnens



Avenant no 1 aux statuts de l'Union des sociétés locales de Villorsonnens

L'assemblée des délégués de l'USVO du 27.06. 2012 a approuvé la modification suivante apportée aux statuts du 7.10.2003 comme suit:

Art. 12.

L'Union des Sociétés de Villorsonnens est administrée par un comité de 5 membres, à savoir:
1 président(e), 1 vice-président(e), 1 secrétaire, 1 caissier(ère) et 1 membres.

Ainsi adopté par l'assemblée des délégués de l'USVO du 27.06.2012.

La secrétaire:

Le président: